

SOSLHh3/12

2512

(19h1)

Modernisation du dépôt de la Villette et suppression du dépôt de Noisy-le-Sec

	C.A.	18. 6.41	28	V
Lettre SNCF au M. T.P.		24. 6.41		
Dépêche du M.T.P. à la SNCF		5.11.41		

SECRETARIAT D'ETAT
AUX COMMUNICATIONS

Paris, le 5 novembre 1941

Direction Générale
des Transports

5ème Bureau

COPIE

LE SECRETAIRE D'ETAT

Région Est - Ligne de Paris
à Strasbourg

à Monsieur le Président du Conseil
d'Administration de la S.N.C.F.

Modernisation du dépôt de La
Villette et suppression du
dépôt de Noisy-le-Sec.

Est 166 - II

Copie de cette let-
tre a été distri-
buée le 1er juil-
let 1941.

Vous m'avez présenté, le 24 juin 1941, un projet concer-
nant la modernisation du dépôt de La Villette et la suppression du
dépôt de Noisy-le-Sec, situés sur la ligne de Paris à Strasbourg.

Ce projet fait partie d'un programme d'ensemble d'amélio-
ration des installations de la Traction dans la région parisien-
ne Est. Il constitue la suite et le complément du projet d'éta-
blissement d'un nouveau dépôt-banlieue à Pantin-Plan P approuvé
par décision ministérielle du 13 janvier 1941. Les dispositions
envisagées comportent l'exécution des travaux ci-après :

Modernisation du dépôt de La Villette

- démolition de deux vieilles rotondes;
- démolition et reconstruction de l'atelier des machines-outils et du magasin;
- remplacement du vérin hydraulique par un appareil électrique et de la bascule actuelle par une bascule Schenck à ponts multiples; déplacement des machines-outils et montage d'un mono-rail;
- agrandissement de la remise à machines affectée au lavage de chaudières et établissement de trois fosses pour 6 machines dans les nouvelles travées de la remise;
- construction d'un bâtiment pour lavabos-vestiaires à l'usage des ouvriers et manoeuvres et des agents de conduite, de bâtiments pour huilerie, potasserie, W.C., etc...
- modification du tracé des voies pour augmenter la capacité de stationnement et faciliter l'évolution des machines.

.....

Suppression du dépôt de Noisy-le-Sec

- démolition des deux rotondes existantes et démontage des engins mécaniques de manutention des combustibles;
- dépose de voies;
- construction de pignons à l'est et à l'ouest de l'atelier situé entre les deux rotondes existantes (qui est conservé);
- report du chantier pour combustible de ville au sud de son emplacement actuel.

Le détail des dispositions prévues est indiqué dans la notice explicative et sur les plans joints au dossier.

La réalisation de ce projet permettra de remédier aux inconvénients présentés par le dépôt de La Villette qui comprend un certain nombre d'installations vétustes exigeant un entretien coûteux et ne répondant plus aux besoins du service; il procurera en outre de notables économies que vous évaluez à environ 2.000.000 de frs par an.

Le plan quinquennal comporte une prévision de dépenses de 60 M. de frs pour la réalisation du programme d'amélioration des installations de la Traction dans la région parisienne Est. Or les dépenses du projet d'établissement d'un dépôt-banlieue à Pantin-Plan P (projet approuvé par la décision précitée du 13 janvier 1941) étant évaluée à 60.000.000 de frs, vous proposez d'obtenir la dotation nécessaire à la réalisation du projet présenté par un prélèvement sur les disponibilités devant résulter de l'ajournement du projet de modification des ateliers de Tours (8 M.) et par la réduction des dépenses du projet d'amélioration des installations de magasins sur l'ensemble du Réseau (dotation diminuée de 4 millions), projet figurant également au plan quinquennal.

M. l'Inspecteur des Finances, Chef de la Section financière des Transports, a formulé les deux observations suivantes:

1°) le programme quinquennal et le programme d'équipement ont été approuvés par arrêtés ministériels du 2 décembre 1940; les virements de crédits d'un projet à l'autre doivent être approuvés par arrêté ministériel, compte tenu des dépenses réelles d'exécution;

2°) la modernisation du dépôt de La Villette et la suppression du dépôt de Noisy-le-Sec constituent deux projets distincts; les travaux de démolition et de dépose de ce dernier dépôt ne peuvent pas être considérés comme étant, aux termes de la décision ministérielle du 13 mai 1918, des "sujétions inévitables des travaux complémentaires", puisque, en l'espèce, il n'y a pas de travaux complémentaires.

Dans ces conditions, d'accord avec la Section financière des transports et le Service technique des transports, j'approuve le projet présenté, dont le montant, évalué à 14.160.000 frs, comporte une somme de 12.470.000 frs, imputable sur les crédits d'engagement ouverts au plan quinquennal.

Il est entendu que :

1°) les imputations, tant en dépenses qu'en recettes, effectuées conformément à la circulaire ministérielle du 20 mai 1902 et aux décisions des 13 mai 1918 et 11 septembre 1939 seront les suivantes :

I.- Travaux complémentaires de 1er établissement proprement dits, évalués en principal à 6.100.000 frs

II.- Travaux complémentaires de 1er établissement de matériel inventorié évalués, en principal à 1.530.000 "

III.- Installations et matériel supprimé :

a) coût primitif (Travaux complém. proprement dits .. 4.710.000 "
en principal (Matériel inventorié 130.000 "

b) reprise des (Trav. complém. proprement dits ... 2.060.000 "
matériaux (Matériel inventorié 100.000 "

IV.- Compte d'exploitation : travaux de démolition et de dépose du dépôt de Noisy-le-Sec .. 1.690.000 "

2°) Les crédits du plan quinquennal seront aménagés en vue d'assurer la dotation nécessaire au financement du projet;

3°) La dépense à payer chaque année devra rester dans la limite des crédits de paiement inscrits à cet effet au budget d'établissement de la S.N.C.F. pour l'exercice correspondant (programme quinquennal - région Est).

.....

4°) Les dessins de détails des bâtiments à l'usage du personnel seront soumis, préalablement à leur exécution, à M.le Chef du Service Technique des transports.

Par ailleurs, je vous demande de procéder, lors de la préparation du budget d'établissement de 1942, à une nouvelle évaluation des projets inscrits aux programmes quinquennal et d'équipement, au moins de ceux qui sont déjà en cours ou qui doivent être prochainement entrepris. Afin que les maxima législatifs fixés pour le montant des dépenses de ces programmes puissent être respectés, cette révision pourra entraîner l'ajournement de certains projets qui y figurent actuellement ou leur report à d'autres programmes. Le programme d'équipement et le programme quinquennal ainsi remaniés seront approuvés par de nouveaux arrêtés interministériels.

signé: CLAUDON.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

24 juin 1941

COPIE

Région de l'Est

Ligne de Paris à Strasbourg

Modernisation du dépôt de La Villette
et suppression du dépôt de Noisy-le-Sec
--

Programme quinquennal
--

Veg
D. 3321/78

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser, en 2 exemplaires, le projet concernant la modernisation du dépôt de La Villette et la suppression du dépôt de Noisy-le-Sec.

Ce projet, qui fait suite et complète celui approuvé par la décision ministérielle du 13 janvier 1941 pour l'établissement d'un dépôt banlieue à Pantin, Plan P, compris au programme quinquennal, n'a pas été compris d'une façon explicite à ce programme, mais il a été jugé nécessaire et possible de ne pas en ajourner sa réalisation.

La dotation nécessaire peut, en effet, être prélevée sur les disponibilités devant résulter de l'ajournement du projet de modification des Ateliers de Tours (8 M.), et de la réduction des dépenses du projet d'amélioration des installations de magasins sur l'ensemble du Réseau (dotation diminuée de 4 M.), projets figurant également au programme quinquennal.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir donner votre approbation au présent projet, et de nous en retourner un exemplaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.-

18 juin 1941

25/2

QUESTION-V - PROJETS

2° - Modernisation du dépôt de La Villette et
suppression du dépôt de Noisy-le-Sec (12 M.)

P.V (p.8)

M. LE PRESIDENT rappelle que le Conseil a déjà approuvé
l'établissement d'un dépôt banlieue à Pantin.

Il s'agit aujourd'hui :

- d'une part, d'aménager et de moderniser le dépôt de La
Villette en vue spécialement des services de vitesse et de
messageries;

- d'autre part, de supprimer le dépôt vapeur de Noisy-le-Sec
dont les installations également anciennes devraient faire l'objet
de réfections coûteuses.

La réalisation du projet procurerait des économies de main-
d'oeuvre et d'entretien importantes, que l'on peut évaluer à 2 M.
par an.

Ce projet était prévu au programme quinquennal, sous la même
rubrique que celui relatif au dépôt de Pantin. La dotation -
60 M. - ayant été absorbée en totalité par ce dernier projet, les
crédits nécessaires aux travaux de La Villette et de Noisy-le-Sec,
soit 12 M., devront être prélevés sur les disponibilités résultant
de l'ajournement d'autres projets du même programme.

Le Conseil approuve le projet.

Sténo (p. 28)

M. LE PRESIDENT. - Le Conseil a approuvé précédemment un
projet concernant l'installation d'un dépôt banlieue à Pantin et
il avait été exposé, à cette occasion, que ce premier projet se-
rait ultérieurement complété par la transformation du dépôt de
La Villette et la suppression du dépôt de Noisy-le-Sec.

Ces aménagements complémentaires font l'objet du projet
qui vous est soumis aujourd'hui.

Les dépôts de La Villette et de Noisy-le-Sec sont vétustes et mal installés et l'entretien du second est particulièrement onéreux. Le projet comporte la suppression totale du dépôt de Noisy-le-Sec et la transformation du dépôt de La Villette en dépôt des machines à voyageurs à grandes distances et des machines de messageries.

La dépense s'élèverait à 18 M. Ces travaux étaient prévus au programme quinquennal sous la même rubrique que la transformation du dépôt de Pantin. Mais le projet relatif au dépôt de Pantin a absorbé la totalité des crédits. Il faudra donc imputer

la dépense sur le crédit "Divers et imprévus". Je vais d'ailleurs me faire présenter la situation actuelle des imputations. Peut-être serons-nous amenés à renoncer, comme il est indiqué dans la note qui a été distribuée, à certains autres projets afin de dégager les crédits nécessaires.

Quoi qu'il en soit, il paraît indispensable de compléter l'aménagement des dépôts sur la Région Est au départ de Paris.

Il n'y a pas d'objection ? Le Conseil approuve le projet qui lui est soumis.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 18 juin 1941

V.- Projets

- 2°) Modernisation du dépôt de La Villette et
suppression du dépôt de Noisy-le-Sec (12 M.)

Pres

cripte[^]

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

le

1941

N O T E

pour Messieurs les Membres du Conseil d'Administration
au sujet du projet de modernisation du dépôt de LA VILLETTE
et de suppression du dépôt de NOISY-LE-SEC

Lors de la présentation du projet d'établissement d'un dépôt banlieue à PANTIN, plan P, le 15 Novembre 1940, il a été indiqué dans la note à M.M. les Membres du Conseil d'Administration que les nouvelles dispositions de ce projet devaient permettre, d'une part, d'alléger le dépôt de LA VILLETTE dont les installations vétustes ne répondent plus aux besoins du service, de l'aménager et de le moderniser spécialement pour les services de vitesse et de messageries et, d'autre part, de supprimer le dépôt vapeur de NOISY-LE-SEC dont les installations également anciennes nécessitent des réfections coûteuses et un entretien onéreux ; la notice explicative du projet d'établissement du dépôt banlieue à PANTIN (approuvé le 13 Janvier 1941) annonçait la présentation ultérieure du projet relatif à ces travaux complémentaires.

Aussi, bien que la dotation de 60 M inscrite au programme quinquennal pour : PANTIN - LA VILLETTE, établissement d'un dépôt banlieue, ait été absorbée en totalité par le 1er projet, il a été jugé impossible d'ajourner celui de modernisation du dépôt de LA VILLETTE et de suppression de celui de NOISY, étant donné son vif intérêt et les économies de main-d'œuvre et d'entretien qu'il procurera.

La dotation nécessaire peut d'ailleurs être prélevée sur des disponibilités devant résulter de l'ajournement du projet de modification des Ateliers de TOURS (8 M) et de la réduction de dépenses du projet d'amélioration des installations de magasins sur l'ensemble du Réseau (dotation diminuée de 4 M), projets figurant également au programme quinquennal.

Le présent projet, qui fait suite et complète celui de PANTIN, comporte :

A LA VILLETTE

- la démolition des 2 vieilles rotondes
- la démolition et la reconstruction de l'atelier et du magasin
- l'agrandissement de la remise des machines (3 voies nouvelles avec fosses pour 6 machines)
- le remplacement du vérin et de la bascule actuels par des engins plus modernes,
- la construction d'un bâtiment pour lavabos-vestiaires et de divers bâtiments pour huilerie, potasserie, W.C., etc ...
- la modification du tracé des voies en vue d'augmenter la capacité de stationnement et faciliter l'évolution des machines.

.....

A NOISY-LE-SEC

- la démolition des 2 rotondes
- le démontage des engins de manutention des combustibles
- la dépose des voies du dépôt
- le déplacement du chantier de combustible de ville

La dépense totale du projet est évaluée à 12 M imputable au compte des Travaux Complémentaires (Plan Quinquennal).

L'économie annuelle à attendre de sa réalisation est de l'ordre de 2 M. Elle se rapporte d'une part à une économie de main-d'œuvre évaluée à 550 000 fr (22 agents) et à des économies d'entretien évaluées à 1 450 000 fr

On peut ajouter encore à l'actif de ce projet qu'en plus de l'amélioration de la qualité du service qui en résultera, la suppression du dépôt de NOISY-LE-SEC permettra de libérer des terrains, qui, s'ils ne sont pas utilisés pour les besoins ultérieurs du Chemin de Fer, pourront être aliénés dans des conditions avantageuses, notamment ceux situés en bordure de la rue Emmanuel Arago.

Il est proposé à M.M. les Membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le présent projet.

Le Directeur
du Service Central des
Installations Fixes

